

**Président :** Philippe GERMAIN

**Présents :** Etienne GUICHARD, Jean-Luc GARÇON, Geneviève RICHARD, Jean-Claude LEBELTEL, Jean GILLIERS, Mathilde DEROYANT, Loïc PORCHER, Françoise LEMOULAND, Raymond HALAIS, Etienne JEANNE, André PÉPIN

**Absents :** Christian BAUDRY (excusé), Nathalie GAUTHIER, Rose-Marie BAUDRY

**Secrétaire :** Etienne GUICHARD est désigné secrétaire de séance.

---

Compte rendu de  
la réunion du 14  
mars 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion en date du 14 mars 2013.

---

2013/011  
FINANCES  
Vote des taux  
d'imposition

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir pour 2013 les taux d'imposition des taxes locales 2012, soit :

- Taxe d'habitation : 10.07 %
  - Foncier bâti : 11.21 %
  - Foncier non bâti : 26.89 %
- 

2013/012  
FINANCES  
Affectation du  
résultat « Budget  
communal »

Le Conseil Municipal, suite à l'examen du compte administratif 2012, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATANT que le compte administratif 2012 du budget communal présente un excédent de fonctionnement cumulé de 162 576.11 €

CONSIDERANT le déficit d'investissement s'élevant à 112 891.04 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- 40 000 € pour constituer une réserve destinée à équilibrer les dépenses d'investissement. Ce montant sera inscrit en recettes de la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2013,
  - 122 576.11 € en report de fonctionnement. Ce montant sera imputé au compte R 002 (section de fonctionnement) du budget primitif 2013.
- 

2013/013  
FINANCES  
Affectation du  
résultat « Budget  
Restaurant »

Le Conseil Municipal, suite à l'examen du compte administratif 2012, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONSTATANT que le compte administratif 2012 du budget Restaurant présente un excédent de fonctionnement cumulé de 18 841.72 €

CONSIDERANT le déficit d'investissement s'élevant à 18 839.53 €,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

---

- 18 000 € pour constituer une réserve destinée à équilibrer les dépenses d'investissement. Ce montant sera inscrit en recettes de la section d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2013,

- 841.72 € en report de fonctionnement. Ce montant sera imputé au compte R 002 (section de fonctionnement) du budget primitif 2013.

**2013/014  
FINANCES  
Budgets 2013**

---

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité :

- le budget primitif COMMUNAL 2013 qui s'équilibre :
  - en recettes et dépenses d'investissement à : 226 583.00 €
  - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 376 097.11 €
  
- le budget primitif ASSAINISSEMENT 2013 qui s'équilibre :
  - en recettes et dépenses d'investissement à : 33 999.96 €
  - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 22 182.07 €
  
- le budget primitif LOTISSEMENT « Les Jardins de l'Etang » 2013 qui s'équilibre :
  - en recettes et dépenses d'investissement à : 335 024.00 €
  - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 499 773.00 €
  
- le budget primitif RESTAURANT 2013 qui s'équilibre :
  - en recettes et dépenses d'investissement à : 53 966.53 €
  - en recettes et dépenses de fonctionnement à : 38 050.53 €

**2013/015  
BATIMENTS  
COMMUNAUX  
Devis de  
l'entreprise  
BIARD-ROY  
concernant les  
cloches de l'église**

---

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BIARD-ROY d'un montant de 1 031.00 € H.T. comprenant un appareil de tintement équipé d'un moteur électrique triphasé, réglable en rotation avec butées ressort d'amortissement de fin de course, masse de frappe en fonte, contacteur électromécanique antiparasité, protection de l'ensemble par 2 couches croisées de peinture anticorrosion (681.00 €), main d'œuvre pour dépose de l'appareil de tintement endommagé, pose du nouvel appareil de tintement, raccordements électriques, essais et réglages (350.00 €).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à la dépense. Néanmoins, il souhaiterait avoir connaissance de l'utilité de cette pièce dans le fonctionnement des cloches.

**2013/016  
INTERCOM-  
MUNALITE  
Modification des  
statuts d'Antrain  
Communauté**

---

Monsieur le Maire invite Madame Geneviève RICHARD, 3<sup>ème</sup> adjointe, à donner lecture de la délibération d'Antrain Communauté concernant la compétence « Lecture publique » qui a modifié les statuts ainsi qu'il suit :

Modification de l'article 2-3 Enseignement, culture, sport : Remplacer « soutien au développement et à la coordination des activités des bibliothèques du territoire dans le cadre d'une convention de partenariat avec les communes possédant une bibliothèque » par « construction ou aménagement, entretien, gestion et animation des 3 bibliothèques ou médiathèques déclarées d'intérêt communautaire, à savoir les bibliothèques d'Antrain, de Bazouges la Pérouse et de Tremblay, dans le cadre du schéma de développement d'un réseau intercommunal » et « gestion et animation des points lecture, dans le cadre d'une convention de partenariat avec les communes souhaitant adhérer au réseau pour maintenir ou développer leur point lecture (informatisation, développement des collections et du mobilier spécifique, professionnalisation, formation des bénévoles) ».

Il est précisé que la prise de compétence « construction ou aménagement et entretien des équipements » ne pourra prendre effet qu'à la signature d'une convention de mise à disposition de biens avec descriptif des locaux qui devra préciser, entre autres :

- le niveau d'entretien du bâtiment (travaux de petites réparations, maintenance des appareils de chauffage, réparation mobilier, ...)
- le nettoyage des locaux
- la nature et le coût des charges courantes (eau, électricité, chauffage)

Le développement des actions de gestion et d'animation des structures prévu au schéma de développement du réseau pourront cependant être engagées dès l'approbation de la modification des statuts par les communes.

Par ailleurs, le conseil communautaire a décidé de ne pas solliciter de fonds de concours auprès des communes concernées par une éventuelle restructuration de ces équipements ; le conseil ayant répondu par un vote à bulletin secret à la question : la commune doit-elle participer au financement des travaux de restructuration des bibliothèques (10 oui – 11 non).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à la modification des statuts d'Antrain Communauté. Néanmoins, il déplore le fait que les communes concernées par une éventuelle restructuration de leurs équipements ne participent pas au financement de ces travaux.

---

Monsieur le Maire présente le projet de Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire. Il se décline ainsi dans ses grandes lignes :

### **Orientation n° 1 : Renforcer l'attractivité du territoire et accueillir de nouvelles populations**

#### Action 1 – Mettre en œuvre les moyens permettant d'atteindre les objectifs de production de logements

- Lancement des opérations d'habitat par les communes
- Mettre en adéquation les documents d'urbanisme avec les objectifs du PLH
- Gestion de l'urbanisme

#### Action 2 – Renforcer la maîtrise foncière des communes et suivre l'évolution de la ressource foncière

- Maîtrise du foncier / gestion de l'urbanisme
- Création d'outils de suivi des opérations d'habitat
- Identifier et cartographier les dents creuses et les zones à urbaniser en priorité

### **Orientation n° 2 : Produire une offre de logements en s'appuyant sur le potentiel en réhabilitation**

#### Action 3 – Mettre en œuvre les conditions pour lutter contre la vacance des logements

- Aide aux accédants à la propriété dans l'ancien en centre-bourg
- Lancement d'un programme d'amélioration de l'habitat privé (OPAH)

#### Action 4 – Développer le parc de logements locatifs sociaux publics par la réhabilitation de bâtiments vacants

- Travaux de réhabilitation de bâtiments publics pour la création de logements locatifs sociaux

### **Orientation n° 3 : Répondre aux besoins des ménages et améliorer les conditions de logement**

#### Actions 5 – Mise en œuvre d'un programme d'amélioration de l'habitat existant

- Mettre en œuvre une Opération Programmée de l'Habitat

Action 6 – Identifier et résorber les situations de mal-logement sur le territoire

- Identification des ménages potentiellement concernés
- Animation de la démarche
- Intervention auprès des ménages par le biais de visites prévues par la convention
- Intervention pour la réhabilitation des logements dans le cadre de l'OPAH

Action 7 – Améliorer le parc de logements locatifs sociaux publics, notamment en matière énergétique

- Mise en œuvre de bilans énergétiques sur l'ensemble des logements du parc locatif géré par la communauté de communes
- Financement et réalisation des travaux

Action 8 – Mettre à disposition des logements destinés spécifiquement à un public jeune

- Mettre à disposition des logements locatifs sociaux répondant aux besoins d'une population jeune

**Orientation n° 4 : Faire vivre le Programme Local de l'Habitat**

Actions n° 9 – Mettre en place un dispositif d'observation de l'habitat et de suivi du PLH

- Mise en œuvre de tableaux de bord pour le suivi des évolutions des marchés de l'habitat sur le territoire
- Mise en œuvre d'outils de suivi de l'urbanisme et du foncier
- Mise en place d'un comité de suivi du PLH

Actions n° 10 – Accompagner les porteurs de projets pour améliorer la qualité des logements (construction et rénovation)

- Permanences de l'architecte conseil du conseil Général
- Communication sur le service

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat sur le territoire communautaire.

**QUESTIONS  
DIVERSES**

---

Monsieur le Maire évoque la situation du chemin de Villeneuve. A ce titre, une commission Voirie est prévue le vendredi 19 avril concernant la route de Boulais, la route de la Barre Canto et le chemin de Villeneuve.

Une commission Bâtiments communaux est également prévue le vendredi 19 avril concernant le changement de fenêtres du restaurant et l'électricité de l'église.

# TABLEAU DES DELIBERATIONS

2013/011	FINANCES : Vote des taux d'imposition
2013/012	FINANCES : Affectation du résultat « Budget communal »
2013/013	FINANCES : Affectation du résultat « Budget Restaurant »
2013/014	FINANCES : Budget 2013
2013/015	BATIMENTS COMMUNAUX : Devis de l'entreprise BIARD-ROY concernant les cloches de l'église
2013/016	INTERCOMMUNALITE : Modification des statuts d'Antrain Communauté
2013/017	INTERCOMMUNALITE : Programme local de l'habitat

Philippe GERMAIN		Loïc PORCHER	
Etienne GUICHARD		Rose-Marie BAUDRY	
Jean-Luc GARÇON		Françoise LEMOULAND	
Geneviève RICHARD		Christian BAUDRY	
Jean-Claude LEBELTEL		Raymond HALAIS	
Jean GILLIERS		Etienne JEANNE	
Mathilde DEROYANT		André PÉPIN	
Nathalie GAUTHIER			